

Gestion du fait religieux et laïcité –Laïcité, religion et citoyenneté (DU)

RS6489 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	120, 127, 128
Formacode(s)	13254, 14228, 14201, 14241, 14227
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	21/12/2023
Date d'échéance	21/12/2027

Certificateur(s)

UNIVERSITE DE RENNES · SIRET : 13003051300019

UNIVERSITE D'ORLEANS · SIRET : 19450855200016

UNIVERSITE DE LA REUNION · SIRET : 19974478000016

UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE · SIRET : 93823061200013

UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR (UMLP) · SIRET : 93810656400017

UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC · SIRET : 19730858800015

NANTES UNIVERSITE · SIRET : 13002974700016

UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE · SIRET : 19211237300019

UNIVERSITE DE BESANCON - UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE · SIRET : 19251215000363

UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE (URCA) · SIRET : 19511296600799

UNIVERSITE DE BORDEAUX · SIRET : 13001835100010

UNIVERSITE DE LORRAINE · SIRET : 13001550600012

UNIVERSITE DE STRASBOURG · SIRET : 13000545700010
<https://www.unistra.fr/>

UNIVERSITE DE LILLE · SIRET : 13002975400012

UNIVERSITE AMIENS PICARDIE JULES VERNE · SIRET : 19801344300017

UNIVERSITE COTE D'AZUR · SIRET : 13002566100013

UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE · SIRET : 19751717000019

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE · SIRET : 13003061200019

UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT ETIENNE · SIRET : 19421095100423

UNIVERSITE JEAN MONNET (EPSCP) · SIRET : 93850168100010

UNIVERSITE LYON 3 JEAN MOULIN · SIRET : 19692437700282

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS · SIRET : 78428073700015

UNIVERSITE DE NIMES · SIRET : 13000375900011

INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE · SIRET : 77562424000013

INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS - SCIENCES PO (IEP) · SIRET : 19753431600017

ASS FONDATEURS PROTECT INST CATHO LYON · SIRET : 32693006200145

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L OUEST · SIRET : 78611668100010

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification Gestion du fait religieux et laïcité - « Laïcité, Religion et Citoyenneté » s'inscrit dans le cadre des formations « Laïcité, Religion et Citoyenneté » agréées par le ministère de l'intérieur et des outre-mer et le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et qui proposent un socle commun de connaissances et de compétences sur la laïcité et la gestion du fait religieux, ouvertes aux cadres religieux, aux responsables associatifs et aux fonctionnaires ayant à connaître des questions de laïcité et de droit des cultes.

Elle répond spécifiquement à l'obligation réglementaire faite aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires rémunérés ou indemnisés et nouvellement recrutés, d'obtenir un diplôme universitaire de formation « Laïcité, Religion et Citoyenneté » agréé.

D'une façon plus générale, cette certification est destinée à un public varié : cadres religieux des différents cultes, responsables d'association exerçant un culte, aux aumôniers de l'armée, des établissements hospitaliers et des établissements pénitentiaires ainsi qu'aux ministres du culte arrivés récemment sur le territoire français.

Elle est également destinée d'une part aux agents privés, notamment employeurs, cadres, élus de CSE ou responsables d'association qui doivent acquérir des compétences relatives à la gestion du fait religieux dans le secteur privé (entreprise ou association) ou aux salariés devant monter en compétence afin de devenir des relais dans leur organisation sur les questions religieuses et la laïcité, et, d'autre part, aux agents publics ayant comme objectif de mieux comprendre la laïcité et accéder aux fonctions de référent laïcité ou de formateur dans ce domaine.

Elle est, en outre, à des

étudiants en formation initiale ayant un projet professionnel dans ce domaine.

Ce faisant, la certification Gestion du fait religieux et laïcité, « Laïcité, Religion et Citoyenneté » s'inscrit dans la volonté gouvernementale de conduire une politique ambitieuse visant à mieux garantir et promouvoir le principe de laïcité, et à développer l'accès à la formation sur le fait religieux, notamment à destination des agents publics.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Analyser les spécificités des différents contextes professionnels afin de consolider son intervention et les réponses formulées en s'appuyant sur les principes juridiques et notamment le principe de laïcité :

- Lire et comprendre des textes juridiques
- Mobiliser et comprendre des ressources liées à la laïcité (organismes, publications, ressources numériques)
- Analyser et savoir qualifier des situations de fait en termes juridiques
- Faire le lien entre les situations de fait et les textes juridiques

2. Informer sur le système institutionnel républicain, en s'appuyant sur le cadre juridique existant pour régler une incertitude sur la place du religieux au regard d'une situation donnée :

- Vulgariser et expliquer des textes juridiques et de principes liés à la laïcité
- Faire preuve de capacités pédagogiques et andragogiques (adaptation du discours au public dans lequel il est tenu)

3. Sensibiliser sur la place des religions dans les organisations, publiques et privées, en s'appuyant sur la connaissance de l'histoire des religions pour permettre l'entrée en dialogue de différents acteurs, religieux ou non :

- Mobiliser les connaissances de l'histoire et des grands principes régissant les principales religions en faisant preuve de capacités pédagogiques et andragogiques
- Être capable d'adopter une position de neutralité et distanciée dans la présentation des religions et principes religieux

• Construire des actions de sensibilisation aux problématiques religieuses tenant compte du contexte dans lequel celles-ci doivent être mises en place (adaptabilité)

4. Produire des éléments de conseil à la demande d'un employeur et/ou d'un public suite à un questionnement sur le lien entre religion et organisation afin de résoudre une situation donnée en tenant compte du cadre juridique du contexte d'exercice :

- Analyser une situation problématique en lien avec les questions religieuses
- Être capable de s'adapter aux interlocuteurs dans les réponses, préconisations ou actions proposées pour résoudre

la difficulté.

5. Prévenir les conflits en adaptant le fonctionnement d'une organisation, et les comportements en son sein, en se basant sur des bonnes pratiques et les règles encadrant le libre exercice des cultes pour permettre la coexistence des différentes convictions :

- Formuler des préconisations ou un code de bonne conduite adapté au contexte professionnel et au public visé
- Mettre en place et réaliser des actions de prévention des conflits ou litiges en lien avec les questions religieuses et l'application des principes laïques
- Mobiliser l'intérêt du public visé sur les actions mises en place.

6. Gérer les conflits en adoptant une posture de médiateur pour concilier l'expression religieuse et le bon fonctionnement d'une organisation publique ou privée:

- Analyser et qualifier juridiquement une situation de fait, permettant de faire le lien avec une réglementation ou décision de justice.
- Être capable de prendre du recul et dépassionner les litiges ou conflits
- Produire des solutions ou de réponses aux difficultés rencontrées par les interlocuteurs

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article L121-2 du code général de la fonction publique

Article L2122-34-2 du code général des collectivités territoriales

Article L1121 du code du travail

Article L1321-2-1 du code du travail

Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

Décret n° 2017-756 du 3 mai 2017 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires et à leur formation civile et civique

Arrêté du 27 février 2023 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires et fixant les modalités d'établissement de la liste de ces formations

Décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique

Arrêté du 5 mai 2017 modifié par l'arrêté du 27 février 2023, relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires et fixant les modalités d'établissement de la liste de ces formations a précisé les conditions à remplir pour obtenir l'agrément délivré conjointement par les ministères précités.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 juillet 2017, aucune condition de diplôme ne peut être exigée.

Sera toutefois vérifiée l'existence d'un projet professionnel en lien avec le diplôme visé.

L'existence d'un projet professionnel en accord avec la certification sera vérifiée par tout moyen (entretien ou lettre de motivation) qui accompagnera un CV permettant de vérifier que le candidat entre dans un des publics concernés par la certification.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Le jury comporte a minima 3 personnes, dont une majorité de membres extérieurs, professionnels du champ.

Ne peuvent être désignés comme membres du jury que des professionnels extérieurs à la certification et justifiant d'une expérience professionnelle en lien avec la certification et des enseignants de l'établissement certificateur.

Ils sont désignés par le responsable de la certification dans chaque établissement certificateur.

Base légale

Date de décision	21/12/2023
Durée de l'enregistrement	4 ans

Date d'échéance de l'enregistrement	21/12/2027
Date de dernière délivrance possible	21/06/2028

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	443	—	—	—
2021	387	—	—	—
2020	403	—	—	—
2019	247	—	—	—
2018	127	—	—	—

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6489/>

Où se former

Formations référencées	18
Organismes	16
Régions couvertes	10
Prix indicatif	350 € – 3 900 €
Durée	126 – 140 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	63
Parcours menés à terme	29
Taux d'achèvement	46 %
Période	09/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	84
Montant total engagé	81 194 €
Coût moyen par dossier	967 €
Durée moyenne	146 h
Période	03/2024 – 09/2026
France compétences	87 %

Reste à charge titulaire	12 %
---------------------------------	-------------

Entreprise	1 %
-------------------	------------

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.